

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008**

**Délibération
n° 2008.12.129.B**

Nautilus - Lot n° 1 "
maintenance et
exploitation des
installations de
chauffage, de
production de froid,
de traitement d'air et
de traitement de l'eau
: avenant n° 1

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 décembre 2008**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS SPORTIFS	Rapporteur : Monsieur BRONCY
--	-------------------------------------

NAUTILIS - LOT N° 1 " MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION DE FROID, DE TRAITEMENT D'AIR ET DE TRAITEMENT DE L'EAU : AVENANT N° 1

Par délibération n°136 du 5 mai 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la maintenance et l'exploitation des installations de chauffage, de production de froid, de traitement d'air et de traitement de l'eau de NAUTILIS (2 lots).

La commission d'appel d'offres du 13 juillet 2006 a attribué le lot n°1 « Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de traitement d'air et de traitement de l'eau » à la société DALKIA France – 25 rue Michel Colombe – BP 2959 – 37029 TOURS CEDEX pour un montant de 250 750 € HT par an.

Après une étude du fonctionnement, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

- Option n° 1 : fourniture de produits de traitement de l'eau

Les optimisations en apport d'eau ainsi que l'installation en 2007 d'un procédé de destruction des chloramines pour répondre à la réglementation engendrent une modification dans le traitement de l'eau des bassins.

Jusque-là, les produits utilisés pour corriger l'équilibre chimique de l'eau (PH) étaient exclusivement acides (acide chlorhydrique).

Aujourd'hui, des produits chimiquement basiques (PH+) doivent être utilisés et génèrent une dépense non prévue au marché.

Une augmentation de 6 300 € HT de la redevance est à prévoir.

Montant de la plus-value : 6 300 € HT

- Option n° 2 : fourniture de gaz

Le marché d'exploitation intègre une clause d'ajustement du prix de la fourniture de gaz. En effet, un ajustement est prévu si la consommation de gaz de l'année étudiée est inférieure à l'année de référence 2005 (cas n°1). Or compte-tenu d'une baisse de la consommation en 2007, une moins-value de 19 300 € HT sera déduite de la redevance annuelle.

Montant de la moins-value : 19 300 € HT

Le montant de l'avenant n°1 en moins-value est de 13 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 27 novembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché « Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de traitement d'air et de traitement de l'eau » confié à la société DALKIA France – 25 rue Michel Colombe – BP 2959 – 37029 TOURS CEDEX - ayant pour objet une prestation en moins-value d'un montant de 13 000 € HT.

Le montant du marché passe à 237 750 € HT, soit une diminution de 5,18 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 décembre 2008	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2008